



CARPENTRAS, le 10 février 2022

Objet du chantier : Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, sur l'avenue des Garrigues, chemins du moulin à Huile et Grande Impasse - Commune de Saint Didier

Madame, Monsieur,

Le syndicat Rhône Ventoux engage des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ces travaux sont situés sur l'avenue des Garrigues, chemins du Moulin à Huile et la Grande Impasse sur la commune de Saint Didier. L'entreprise réalisera des sondages sur l'emprise dans le cas de la période de préparation à partir du **lundi 21 février 2022**, le démarrage des travaux est prévu pour le 7 mars 2022 pour une durée de 9 mois.

Nous tenons à vous informer que ces travaux seront réalisés :

- Pour le chemin du Moulin à Huile, la circulation se fera en route barrée pendant la totalité des travaux sur ce secteur;
- Pour l'avenue des Garrigues, la circulation se fera au possible en alternat. Il est prévu de barrer certaines portions où les contraintes techniques sont défavorables ;
- Pour la Grande impasse en route barrée pendant la totalité des travaux sur ce secteur ;

Nous vous précisons que les accès piétons et riverains seront maintenus, ainsi que l'accès aux véhicules de secours et de service pendant toute la durée des travaux.

Pendant la période des travaux, la collecte des déchets sera perturbée. Il est à noter que pour les périodes suivantes :

- **Du 4 mars au 12 avril la collecte des déchets sur le chemin du Moulin à Huile depuis la route de la Courtoise jusqu'au chemin de Serignane ne se fera plus de porte-à-porte mais avec des bacs situés de part et d'autre du chantier.**
- **Du 12 avril au 16 juillet la collecte des déchets sur la totalité de l'avenue des Garrigues et de la Grande Impasse, ne se fera plus de porte-à-porte mais avec des bacs situés de part et d'autre du chantier.**

Les emplacements des bacs de prêt sont joints à cette lettre.

Les passages des bus seront eux aussi impactés par les travaux, les services de la COVE vous feront parvenir le plan de déviation des lignes de bus.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX *

SIÈGE : 595, chemin de l'Hippodrome - 84200 Carpentras - TÉL. : 04 90 60 81 81 - FAX : 04 90 63 52 95 - COURRIEL : contact@rhone-ventoux.fr
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE SOUS FORME IMPERSONNELLE À : Monsieur le Président - CS 10022 - 84201 Carpentras Cedex

Il est rappelé qu'il est de la responsabilité des propriétaires de s'assurer de la conformité de son branchement assainissement en partie privative (de la caisse de branchement matérialisant la limite du domaine public à son logement). Un contrôle sera effectué par le syndicat Rhône Ventoux à la fin des travaux.

En cas de non-conformité vous serez mis en demeure de mettre en conformité votre installation.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales (toitures, terrasses...) et des eaux de nappes.

Concernant la remise en conformité des branchements d'eau potable, ceux faisant l'objet d'un abonnement seront renouvelés à nos frais sur la partie publique :

- soit votre compteur est actuellement placé dans un regard en limite de domaine public et il restera installé à cet endroit ;
- soit, votre compteur est actuellement placé à l'intérieur de votre logement et il sera installé sur le domaine public en limite du domaine privé.

Dans l'éventualité où vous souhaiteriez une implantation différente, il vous appartiendra d'effectuer, à vos frais, les travaux de raccordement de vos installations au branchement neuf dans un délai d'un mois à compter de sa mise en service.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'éventuel déplacement ou remplacement du réducteur de pression, faisant partie de votre installation privée, reste à la charge du propriétaire.

Afin d'autoriser l'entreprise mandatée par notre collectivité à intervenir en domaine privé, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner, dans les meilleurs délais, l'imprimé joint dûment rempli à l'adresse suivante : Syndicat Rhône Ventoux - 595 chemin de l'hippodrome - CS 10022 - 84201 CARPENTRAS Cedex.

Pour tout renseignement complémentaire, Monsieur Billat du Cabinet TRAMOY au 04 13 97 02 90 se tient à votre disposition.

Comptant sur votre compréhension pour la réalisation de ces travaux d'intérêt général, nous vous prions de bien vouloir nous excuser par avance pour les désagréments occasionnés par ce chantier.

Le Président,



Jérôme BOULETIN



SYNDICAT RHONE-VENTOUX

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Commune de Saint Didier- Avenue des Garrigues, chemins du moulin à Huile et Grande
Impasse

Nom du propriétaire.....

Adresse Courriel

Numéro de téléphone

Adresse de la parcelle concernée

Numéro et section de la parcelle concernée

Travaux exécutés par l'entreprise désignée par le Maitre d'ouvrage

A compléter avant travaux

**AUTORISATION D'EXECUTER DES TRAVAUX EN PROPRIETE
PRIVEE**

Je soussigné, M.....demeurant.....

(1) | **AUTORISE**

| N'AUTORISE PAS l'entreprise désignée par le Syndicat Mixte des Eaux à réaliser :

- (1) | - LES TRAVAUX DE REPRISE DU BRANCHEMENT A L'INTERIEUR DE MA PROPRIETE
(SI NECESSAIRE)
- LA POSE D'UN ABRI-COMPTEUR SUR TROTTOIR - AVEC DEPLACEMENT DU
COMPTEUR EAU POTABLE EN LIMITE DU DOMAINE PRIVE-PUBLIC
- LA POSE D'UN ABRI-COMPTEUR COMMUN DE GRANDE TAILLE POUR LE
RACCORDEMENT DES COMPTEURS DE PLUSIEURS HABITATIONS SITUEES SUR LA
MEME PARCELLE, DES PARCELLES VOISINES OU DESSERVANT LE MÊME CHEMIN
D'ACCES

Fait à..... le.....
pour valoir ce que de droit, le propriétaire,

A compléter après travaux

CONSTAT DES TRAVAUX EXECUTES

Je soussigné, M.....

⁽¹⁾ | N'A PAS
| A

d'observations particulières à formuler sur les
travaux exécutés sur ma propriété.

⇒

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à..... le.....

L'entreprise,

Le propriétaire,

⁽¹⁾ rayer la mention inutile

Ramassage des déchets du 4 mars au 12 avril :

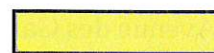


Les rues impactées sont les suivantes :

- Chemin du Moulin à Huile
- Clos du Moulin
- Allée du domaine des Chênes
- Impasse de la Gramuso
- Impasse des Bartavelles
- Impasse des Panicauts
- Impasse des Pins
- Impasse Saint Jacques
- Impasse des truffiers

Légende :

Zone des travaux



Position des bacs de Prêt



Ramassage des déchets du 12 avril au 16 juillet :



Les rues impactées sont les suivantes :

- Avenue des Garrigues
- Rue des Grands Pins
- Rue du Consulat
- Grande Impasse
- Traverse du Clapier

Légende :

Zone des travaux



Position des bacs de Prêt

